

## EOLIENNES EN MER DIEPPE ET LE TREPORT

### Projet de parc éolien en mer Dieppe et le Tréport

#### COMPTE RENDU DE L'ATELIER « LE PROJET ET LE PAYSAGE » 3 NOVEMBRE 2016 À CRIEL-SUR-MER

L'atelier a duré 2 heures 45 et a réuni environ 40 participants.

En tribune :

- Pour la maîtrise d'ouvrage : Christophe LEBLANC, directeur du développement ; Romain GUESDON, responsable environnement
- Intervenants sur le thème de l'atelier : Frank DAVID, Géophom, et Jean-Marc VEZIEN, LIMSI - CNRS
- Le garant de la concertation : Jacques ROUDIER

#### Déroulement de la réunion :

1. Mot d'accueil républicain par Alain TROUessin, maire de Criel-sur-Mer
2. Présentation générale du projet et de ses caractéristiques, Christophe LEBLANC, Eoliennes en Mer Dieppe – Le Tréport (EMDT)
3. Echanges
4. Le projet et le paysage : méthodologie des photomontages, Frank DAVID, Géophom
5. Le projet et le paysage : simulations visuelles & l'observation, Jean-Marc VEZIEN, LIMSI - CNRS
6. Le projet et le paysage : état initial de l'étude paysagère, Romain GUESDON, Eoliennes en Mer Dieppe – Le Tréport (EMDT)
7. Ateliers tournants
8. Travail en sous-groupes
9. Mise en commun
10. Conclusion de l'atelier, Christophe LEBLANC, EMDT

#### 1. Ouverture

---

**Alain TROUessin, maire de Criel-sur-Mer**, se félicite de la tenue de cet atelier et invite à un débat riche et constructif. Il souligne son attachement au débat démocratique. Il rappelle que la municipalité de Criel-sur-Mer a pris position sur le projet de parc éolien en mer et qu'elle est très favorable à la protection de l'environnement et au développement durable. Il met en avant l'actualité de la recherche d'énergies nouvelles, dont l'éolien fait partie, ainsi que les contraintes socio-économiques du projet, qui ont déjà été abordées et qui continueront de l'être, dont l'impact visuel qui fait l'objet de cet atelier.

**Marion SIVY, animatrice de l'atelier**, rappelle que le thème du paysage et de l'impact visuel du projet a été évoqué à de nombreuses reprises lors du débat public organisé en 2015. Elle énonce les objectifs de l'atelier, à savoir : présenter un ensemble de simulations visuelles pour permettre à tous d'appréhender l'impact visuel du projet ; envisager ensemble leurs méthodes de diffusion et de présentation les plus larges et accessibles possibles ; et partager les résultats de l'état initial du volet « paysage » de l'étude d'impact sur l'environnement. Elle présente le déroulé de l'atelier et les personnes présentes en tribune.

**Jacques ROUDIER, garant de la concertation**, précise (cf. diaporama) que cette concertation fait suite au débat public et qu'il a été désigné le 6 avril 2016 par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), à la demande du maître d'ouvrage, pour une durée allant jusqu'à l'enquête publique qui devrait avoir lieu courant 2017. A ce titre, il est indépendant du maître d'ouvrage, neutre et impartial vis-à-vis du projet.

Il a pour mission de veiller à ce que la concertation se déroule dans le respect des valeurs du débat public, à ce que le public le plus large soit informé des évolutions du projet, à ce qu'il puisse participer et obtenir du maître d'ouvrage des réponses ainsi qu'une prise en compte des avis qu'il formule. Il peut être saisi à ce titre comme recours par les participants à la concertation sur les conditions dans lesquelles elle se déroule, et joue un rôle d'aiguillon pour le maître d'ouvrage en cas de besoin. Au terme du dispositif, il rédigera un rapport sur le déroulement de la concertation pour la CNDP, lequel sera rendu public.

Il informe les participants qu'ils peuvent le contacter via une adresse e-mail dédiée : [garant.eoliennesdlt@gmail.com](mailto:garant.eoliennesdlt@gmail.com).

## 2. Présentation générale du projet et de ses caractéristiques

---

**Christophe LEBLANC, EMDT**, présente (cf. diaporama) :

- Le cadre et les objectifs du projet
- Le fonctionnement d'un parc éolien en mer
- Le porteur de projet
- Les caractéristiques principales du projet
- Les grandes étapes de la réalisation du projet
- Les engagements du maître d'ouvrage suite au débat public, les actions réalisées ou en cours pour y répondre
- L'état d'avancement du projet (fin de la période de levée des risques)
- Les prochaines étapes
- La prise en compte de l'impact du projet sur le paysage par le maître d'ouvrage suite au débat public
- Le nouveau schéma d'implantation et de câblage

## 3. Echanges avec la salle

---

**Gérard BILON, président de l'association Sans Offshore à l'horizon**, déplore que le projet soit présenté sous le terme de « parc » qui est connoté positivement selon lui. Il considère qu'il convient plutôt de parler d'une centrale ou d'une usine éolienne de production électrique, expression qu'il juge plus réaliste compte tenu des objectifs.

**Un participant** souligne le manque de détail sur les cartes utilisées par le maître d'ouvrage et trouve dommage que toutes les communes n'apparaissent pas.

**Un participant** estime que le maître d'ouvrage a présenté assez rapidement les motivations du projet, qui relèvent non pas de la recherche mais de la production d'énergies renouvelables. Selon lui, si cet objectif est louable, son corollaire immédiat est la production de CO<sub>2</sub> puisque le stockage de l'énergie n'est pas possible à ce jour et que l'énergie éolienne est intermittente. Il considère que si l'objectif est de remplacer le nucléaire par une faible production éolienne combinée à de nombreuses installations fonctionnant au charbon ou au fuel, il s'agit d'une erreur. Il estime ainsi que la France ne s'engage pas dans la voie qu'elle annonce sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> alors même que leurs conséquences sur le climat sont pratiquement irréversibles.

**Un participant** réagit au propos précédent en affirmant que l'Allemagne procède à la fermeture de centrales au charbon anciennes, ce qui tend à équilibrer l'ouverture des nouvelles. Il ajoute que le parc nucléaire français fonctionne aussi en intermittence car le tiers des réacteurs est fermé pour cause de maintenance et de panne. Il conteste le fait que les éoliennes conduisent à des émissions de CO<sub>2</sub>, excepté peut-être pour leur mode de fabrication, et affirme que c'est en revanche bien le cas des centrales nucléaires lors de leur phase de construction.

**Un participant** indique que s'il a bien eu connaissance d'une concertation sur le projet avec les marins pêcheurs, il estime que les communes riveraines de la côte n'ont en revanche pas été concertées, en particulier Mers-les-Bains, Le Tréport et Criel-sur-Mer dont certains habitants qui se sont installés pour jouir d'une vue sur la mer ne peuvent tolérer l'impact paysager des éoliennes selon lui.

Au sujet de l'étude de risques évoquée par le maître d'ouvrage, il se dit étonné que la centrale nucléaire de Penly n'ait pas été abordée alors que son alimentation en eau, destiné au refroidissement des réacteurs, pourrait, d'après lui, être mise à mal si un pétrolier venait à s'échouer sur des éoliennes.

**Une participante** se dit inquiète du fait que le nouveau schéma d'implantation et de câblage ne prend pas en compte le désaccord des pêcheurs sur le choix de la zone alors que la suppression de 2 000 emplois serait en jeu.

- **Les mentions des communes sur la cartographie du maître d'ouvrage**

**Christophe LEBLANC, EMDT**, prend bonne note de la suggestion d'indiquer plus de communes sur les cartes géographiques présentées.

- **La terminologie du projet**

**Christophe LEBLANC, EMDT**, ne conteste pas le terme de "centrale éolienne" pour le projet, dont l'objectif est en effet de produire de l'électricité.

- **Le conditionnement du projet à la réalisation de centrales à énergies fossiles**

**Christophe LEBLANC, EMDT**, précise que la gestion de l'offre et de la demande d'électricité relève de la compétence de Réseau de Transport d'Electricité (RTE). Il précise que cette question a été posée lors du débat public et que RTE y a répondu publiquement par écrit en indiquant qu'en l'état actuel de son réseau, donc sans envisager de construction de capacités complémentaires, celui-ci était tout à fait capable de gérer jusqu'à plusieurs GW d'installation d'éolien sans nécessité de production thermique d'électricité supplémentaire. Il renvoie l'assistance vers [la réponse de RTE disponible sur le site du débat public](#).

- **L'impact du projet sur l'immobilier**

**Christophe LEBLANC, EMDT**, rappelle que dans le cadre du dispositif de concertation, une réunion d'information sur l'état initial de l'étude d'impact s'est tenue, à Cayeux-sur-Mer le 18 octobre 2016. A cette occasion, le maître d'ouvrage et les participants ont pu aborder l'état de l'immobilier sur le territoire concerné par le projet. Il précise que l'impact potentiel du projet sur l'immobilier sera abordé dans le cadre d'un atelier à venir consacré à la socio-économie du projet.

- **Le désaccord des pêcheurs sur le choix de la zone d'implantation**

**Christophe LEBLANC, EMDT**, précise que les pêcheurs ont fait part de leur désaccord sur le choix de la zone d'implantation lors de la réunion d'information sur l'état initial de l'étude d'impact, qui s'est tenue à Cayeux-sur-Mer, le 18 octobre 2016 et lors de la réunion de présentation du nouveau schéma d'implantation et de câblage, qui s'est tenue à la préfecture de région Normandie, le lendemain. Il rappelle que le choix de la zone n'est pas du ressort du maître d'ouvrage et que cela lui est imposé par l'Etat dans la cadre de son appel d'offres. Il ajoute que l'Etat a d'ailleurs spécifié que le non-respect de cette prescription conduirait à l'annulation de l'appel d'offres et par conséquent du projet.

#### 4. Le projet et le paysage : méthodologie des photomontages

---

Frank DAVID, Géophom, présente (cf. diaporama) :

- La définition et les objectifs d'un photomontage
- La méthodologie des photomontages
- Les supports de présentation des photomontages : panneaux semi-circulaires et site internet présentant des simulations visuelles animées

#### 5. Le projet et le paysage : simulations visuelles & l'observation

---

Jean-Marc VEZIEN, LIMSI, présente (cf. diaporama) :

- Une analyse des photomontages de Géophom
- Une comparaison des photomontages avec un parc éolien en mer existant
- La méthode de comparaison avec les amers existants

Un participant souhaite savoir comment est calculé le phénomène de réfraction.

Marion SIVY, animatrice de l'atelier, indique qu'il pourra interroger Jean-Marc VEZIEN sur ce point lors des ateliers tournants.

#### 6. Le projet et le paysage : état initial de l'étude paysagère

---

Romain GUESDON, responsable environnement pour EMDT, présente l'étude paysagère comprise dans l'étude d'impact (cf. diaporama) :

- La méthodologie de l'étude paysagère ;
- Les critères de définition des enjeux ;
- Les différentes aires d'étude (rétro-littorale et éloignée).

#### 7. Ateliers tournants

---

Les participants se répartissent en trois sous-groupes pour assister à la présentation des différents supports et échanger avec Frank DAVID (panneaux semi-circulaires), Jean-Marc VEZIEN (méthode de comparaison avec les amers) et Romain GUESDON (état initial du paysage, enjeux et réponses aux demandes exprimées lors du débat public de 2015).

#### 8. Mise en commun

---

Chaque groupe désigne un rapporteur qui relève à la fois les questions et les avis des participants (cf. grilles-supports en annexe) et en dresse une synthèse.

##### Groupe n° 1

- Le groupe n° 1 estime que l'heure de prise de vue et la météo peuvent augmenter l'impact visuel représenté sur les simulations visuelles animées (site internet)<sup>1</sup>.
- Ils demandent des précisions concernant le nombre de points lumineux qui seront visibles à l'horizon.
- Ils suggèrent de développer l'idée des amers, qui leur était inconnue, pour les panneaux semi-circulaires.
- Ils estiment pertinent d'envisager la mise à disposition de casques de réalité virtuelle pour mieux appréhender l'impact visuel.

---

<sup>1</sup> Les simulations visuelles animées sont consultables à l'adresse suivante : <http://dieppe-le-treport.eoliennes-mer.fr/lenvironnement/le-paysage/>

- Ils font part de leur intérêt pour l'insertion de vidéos sur le site de la commune de Criel-sur-Mer, ainsi que de liens vers le site internet du projet pour faire connaître les photomontages.

**Jean-Marc VEZIEN, LIMSİ**, indique que la technologie des casques de réalité virtuelle qu'il expérimente dans son laboratoire n'est pas encore assez développée pour obtenir un rendu proche de la réalité. Le niveau de résolution n'est pas encore suffisant pour distinguer correctement les éoliennes et ainsi apprécier leur impact visuel. Cet outil est néanmoins appelé à monter en puissance dans les prochaines années.

### Groupe n° 2

- Le groupe n° 2 estime que l'état initial du paysage n'est pas représenté objectivement.
- Ils pensent que les éoliennes auront un impact visuel au quotidien.
- Ils affirment que l'impact économique du parc ne sera jamais compensé.

### Groupe n° 3

- Le groupe n° 3 a jugé plus efficace la simulation dynamique présentée sur écran qui intègre le mouvement des éoliennes.
- Ils proposent de développer des petits films pour montrer les variations selon les vents, l'orientation des éoliennes, les saisons et la luminosité.
- Ils regrettent le manque d'explication concernant le balisage nocturne, en particulier pour l'emplacement et la densité des lumières.
- Ils sollicitent un retour d'expérience des parcs éoliens en mer déjà mis en service à l'étranger, en particulier concernant l'évolution de l'opinion des populations à leur sujet. Le groupe suggère d'ailleurs que dans les pays européens, plus avancés dans le développement de l'éolien en mer et connaissant des retombées économiques positives, les populations alentours se sont appropriées les éoliennes et en retirent une certaine fierté, contrairement à la France où, selon eux, le système vertical empêche une véritable appropriation de la filière par les citoyens.
- Ils suggèrent d'insérer un lien vers les photomontages sur les sites internet des mairies.
- Certains membres du groupe se disent en désaccord partiel avec cette synthèse. Ils estiment que ces photomontages ne sont pas suffisants pour se prononcer car il s'agit de situations virtuelles. Ils demandent s'il est possible d'installer une éolienne réelle sur une barge à l'emplacement du parc éolien.

### Groupe n° 4

- Le groupe n° 4 estime que les trois études sont de grande qualité, qu'elles se complètent les unes les autres et permettent de développer un point de vue plus objectif.
- Ils suggèrent de réaliser un photomontage de type « amers », en comparant la vue sur les falaises depuis Criel-sur-Mer avec la vue sur les éoliennes. Le résultat de cette étude comparative pourrait être envoyé aux participants par e-mail.
- Ils proposent d'exposer les supports panoramiques dans les halls des mairies, les centres commerciaux, les bibliothèques et médiathèques, les lycées de Dieppe, des 3 villes sœurs (Le Tréport/Mers les Bains/La Ville d'Eu) et de Friville-Escarbotin.

## 7. Conclusion de l'atelier, Christophe LEBLANC, EMDT

**Christophe LEBLANC, EMDT**, remercie l'assistance pour sa participation. Il indique avoir retenu des restitutions et des échanges informels quelques questions sur la pertinence et la perfectibilité des simulations : il rappelle que, comme Jean-Marc VEZIEN et Frank DAVID l'ont indiqué, ces supports ont pour limite d'appartenir au domaine virtuel ; il relève néanmoins un consensus assez large sur la qualité des études et du travail technique, ce qui n'implique pas que l'impact paysager soit faible.

**Un participant du groupe n° 4** indique qu'à la lumière de son expérience d'ingénieur, les outils présentés sont de bonne qualité alors qu'il s'agit d'un travail complexe : ils donnent selon lui une bonne visibilité sur l'impact paysager et permettent au grand public de mieux appréhender le projet. Il ajoute que l'impact paysager n'est pas négligeable, car en effet les simulations montrent que les éoliennes seront visibles depuis la hauteur du funiculaire.

**Une participante du groupe n° 3** estime que le public est capable d'appréhender l'impact paysager sans ces outils et affirme que la population du Tréport refuse le projet.

**Le participant du groupe n° 4**, s'adressant à la participante du groupe n°3, précise avoir assisté à la présentation du nouveau schéma d'implantation et de câblage du projet, à la préfecture de Normandie et avoir exprimé de nouveau le regret qu'entre les deux appels d'offre successifs ayant lancé le projet de parc éolien en mer entre Dieppe et Le Tréport, la situation géographique de la zone définie par l'Etat n'ait pas été modifiée malgré les recommandations et les études alternatives des marins pêcheurs. Il précise que reconnaître la qualité du travail présenté lors de cet atelier ne remet pas en question son avis sur le projet.

**Christophe LEBLANC, EMDT**, relève également une demande d'information plus précise sur le balisage nocturne : à ce sujet, il souligne la difficulté de réaliser des simulations visuelles nocturnes. Il invite le public à se saisir des notes sur le balisage<sup>2</sup> mises à disposition sur les tables, et à revenir vers le maître d'ouvrage pour toute question. Il précise que le balisage est une obligation réglementaire et peut être de type maritime (au pied des éoliennes) ou aéronautique (au sommet des éoliennes) : aujourd'hui, la réglementation impose une balise lumineuse clignotante par éolienne, en l'occurrence 62. Toutefois, l'ensemble des porteurs de projets de parcs éoliens en mer, dont les maîtres d'ouvrage des projets de Courseulles-sur-Mer et Fécamp, travaillent avec l'administration pour permettre l'allègement de ces contraintes, notamment en délimitant le balisage à la périphérie du parc et en son centre. EMDT s'engage à informer le plus largement possible d'une éventuelle évolution de la réglementation.

Il retient également une forte demande de partage d'informations sur les supports présentés, en particulier la diffusion du lien vers les photomontages sur les sites internet des communes, ce à quoi le maître d'ouvrage est pleinement ouvert ; ou encore l'installation des panneaux semi-circulaires dans les bâtiments municipaux, et la diffusion de l'information auprès de structures privées, ce que le maître d'ouvrage est prêt à étudier. Il remercie la municipalité de Criel-sur-Mer pour avoir accueilli l'atelier, ainsi que le garant de la concertation, les experts mobilisés et l'ensemble de l'assistance pour sa participation.

**Christophe LEBLANC, EMDT**, rappelle qu'il répondra favorablement à la demande de la commune de Criel-sur-Mer d'insérer un lien vers les photomontages sur son site internet, et qu'il en fera de même si une association en formule également la demande. Il précise qu'une information assez large a été diffusée sur la tenue de cet atelier, notamment dans la presse, et salue la présence du maire de Criel-sur-Mer. Le maître d'ouvrage se tient à disposition du public pour diffuser encore plus largement l'ensemble des outils présentés.

---

<sup>2</sup> Cette note d'information est consultable sur le lien suivant : <http://dieppe-le-treport.eoliennes-mer.fr/wp-content/uploads/sites/4/2016/11/Atelier-Paysage-3-novembre-2016-Criel-sur-mer.pdf>